



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/518/Add.2
22 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 120 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
EN EL SALVADOR

Rapport du Secrétaire général

Additif

Cession des actifs

RÉSUMÉ

Le présent rapport rend compte dans le détail de la cession des actifs de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL).

Les actifs de la Mission d'observation, dont la valeur d'inventaire totale s'élève à 11 458 600 dollars, ont été classés dans 10 catégories : véhicules, matériel de transmissions, matériel informatique, bureaux mobiles, groupes électrogènes, photocopieuses, mobilier et accessoires, panneaux solaires, télécopieurs et matériel divers.

On trouvera à l'annexe I du présent rapport, par catégorie d'actifs, un tableau récapitulatif indiquant les différentes formes de cession des actifs de l'ONUSAL : transferts à d'autres missions ou bureaux, ventes et dons au Gouvernement salvadorien, ainsi que les actifs passés par profits et pertes, y compris les pertes de matériel.

Comme indiqué au paragraphe 12 du présent rapport, l'Assemblée générale devra, à sa quarante-neuvième session, approuver les modalités proposées pour la cession des actifs de l'ONUSAL.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. CLASSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE L'ONUSAL ET MODALITÉS PROPOSÉES EN VUE DE LEUR CESSIION	5 - 8	3
III. LIQUIDATION DES ENGAGEMENTS	9	4
IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	10	4
V. CONCLUSIONS	11	5
VI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	12	5

ANNEXES

I. Modalités proposées pour la cession des actifs : état récapitulatif		6
II. Actifs transférés à d'autres missions/bureaux		8
III. Actifs vendus		10
IV. Actifs transférés à titre de dons		11
V. Actifs passés par profits et pertes de matériel		12

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) par sa résolution 693 (1991) du 20 mai 1991, pour une durée initiale de 12 mois, et l'a chargée de surveiller tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN). Le 14 janvier 1992, par sa résolution 729 (1992), le Conseil a étendu le mandat de la Mission d'observation à la vérification et à la supervision de l'application de tous les accords conclus à Mexico entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN.

2. Le mandat de l'ONUSAL a été prorogé par diverses résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, dont la plus récente était la résolution 961 (1994) du 23 novembre 1994, par laquelle le Conseil a renouvelé le mandat de la Mission pour une dernière période de cinq mois, allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995. Par sa résolution 991 (1995) du 28 avril 1995, le Conseil de sécurité a confirmé que le mandat de l'ONUSAL prendrait fin le 30 avril 1995.

3. Le présent rapport est soumis comme suite à la résolution 48/243 de l'Assemblée générale, en date du 5 avril 1994, dans laquelle l'Assemblée, entre autres dispositions, a décidé que pour la cession des actifs de l'ONUSAL, la règle serait de transférer le matériel de la Mission d'observation à d'autres missions, chaque fois que cela serait possible et avantageux, et a invité le Secrétaire général à se conformer ce faisant aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/47/990).

4. La cession des actifs de l'ONUSAL s'effectue en s'inspirant des recommandations figurant à la section VII de la résolution 49/233 A de l'Assemblée, en date du 23 décembre 1994, ainsi que des principes et politiques énoncés dans le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et dans les instructions administratives pertinentes, qui prévoient l'application des modalités suivantes, dans l'ordre indiqué : a) le matériel répondant aux normes établies ou jugé compatible avec du matériel existant doit être transféré à d'autres opérations des Nations Unies ou mis en réserve pour de futures missions; b) le matériel autre que celui visé au point a) doit être proposé à un prix réduit pour amortissement aux organismes des Nations Unies dans le pays; c) les éléments autres que ceux visés aux points a) et b) ci-dessus doivent être vendus dans le pays, conformément aux procédures types de l'Organisation des Nations Unies; et d) les éléments d'actif restants (d'un prix unitaire peu élevé et généralement en mauvais état) peuvent être donnés à des organisations locales.

II. CLASSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE L'ONUSAL ET MODALITÉS PROPOSÉES EN VUE DE LEUR CESSIION

5. Sur la base de l'inventaire effectué au 1er janvier 1994 et des ajustements opérés pendant l'exercice biennal 1994-1995, les actifs de l'ONUSAL ont été estimés, compte tenu de leur valeur initiale, à 11,5 millions de dollars environ. Pour faciliter le classement, ces actifs ont été regroupés en 10 grandes catégories : véhicules, matériel de transmissions, matériel informatique, bureaux mobiles, groupes électrogènes, photocopieuses, mobilier et

/...

accessoires, panneaux solaires, télécopieurs et matériel divers. Conformément aux principes et politiques régissant la cession des actifs des missions de maintien de la paix énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/48/945 et Corr.1), qui sont rappelés au paragraphe 4 du présent rapport, les actifs de l'ONUSAL ont été divisés en trois groupes et quatre sous-groupes présentés sous la forme d'un état récapitulatif dans l'annexe 1, des indications plus détaillées étant données dans les annexes II à V.

6. Le groupe I comprend les actifs considérés comme répondant aux besoins d'autres missions des Nations Unies. Les éléments appartenant à ce groupe, dont la valeur d'inventaire est de 10 568 100 dollars, ont été transférés à d'autres missions des Nations Unies ou à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour être mis en réserve en vue de leur utilisation ultérieure.

7. Le groupe II comprend les éléments d'actifs, d'une valeur d'inventaire de 629 700 dollars, dont on a déterminé, en procédant à une analyse des coûts-avantages, qu'il ne serait pas rentable de les transférer hors du pays. Ce groupe comprend les deux sous-groupes ci-après :

a) Sous-groupe II a) : éléments d'actifs qu'il est recommandé de vendre (624 000 dollars). Le produit de ces ventes sera inscrit au Compte spécial de la Mission, à la rubrique Recettes diverses;

b) Sous-groupe II b) : éléments d'actifs remis à titre de don au Gouvernement salvadorien (5 700 dollars).

8. Le groupe III, dont la valeur d'inventaire s'élève au total à 260 800 dollars, comprend les éléments d'actifs de la Mission passés par profits et pertes, y compris le matériel perdu au cours des opérations. Il comprend le sous-groupe III a), éléments d'actifs passés par profits et pertes (249 200 dollars) et le sous-groupe III b), pertes de matériel (11 600 dollars).

III. LIQUIDATION DES ENGAGEMENTS

9. On a commencé à procéder au règlement des sommes dues par la Mission d'observation au personnel de la Mission ainsi qu'à des fournisseurs, entrepreneurs et autres parties en vertu des contrats et marchés conclus ainsi que des obligations juridiques de la Mission. Au 31 mars 1995, le montant des engagements non réglés depuis la création de la Mission d'observation s'élevait à environ 2 966 000 dollars, se décomposant comme suit : 1 296 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel de la Mission, 585 000 dollars au titre des dépenses de personnel et 350 000 dollars au titre des indemnités dues en cas de décès ou d'invalidité, 210 100 dollars pour l'entretien du matériel de transport, 89 000 dollars pour la location d'avions ou hélicoptères et 438 000 dollars pour divers autres objets de dépense.

IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT

10. Au 4 juin 1995, les contributions dues par les États Membres au titre de l'ONUSAL, y compris le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), s'élevaient à 23 643 957 dollars, soit 10 665 556 dollars pour l'ONUCA et 12 978 401 dollars pour l'ONUSAL.

/...

V. CONCLUSIONS

11. Les activités liées à la cession des actifs et à la liquidation des engagements de la Mission d'observation vont se poursuivre pendant un certain temps. Après l'expiration du mandat de la Mission, à la fin d'avril 1995, un petit groupe de personnel civil des Nations Unies est resté en El Salvador pour s'occuper des demandes d'indemnisation non réglées, du paiement des factures, des réunions de comités de contrôle qui doivent encore avoir lieu, etc., ainsi que pour procéder à la cession définitive des biens et du matériel. On espère qu'il s'acquittera de cette tâche le plus rapidement possible.

VI. MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

12. L'Assemblée générale est invitée à approuver les modalités proposées dans le présent rapport concernant la cession des actifs de l'ONUSAL.

ANNEXE I

Modalités proposées pour la cession des actifs : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	Bénéficiaires ^a	Groupe I		Groupe II		Groupe III				Total		
		Valeur	Acheteurs	À céder dans le pays		Actifs passés par profits et pertes de matériel		Quantité	Valeur		Quantité	Valeur
				Sous-groupe a) (Ventes)	Sous-groupe b) (Dons)	Sous-groupe a) (Actifs passés par profits et pertes)	Sous-Groupe b) (Pertes de matériel)					
	Éléments à transférer à d'autres missions ou à mettre en réserve à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi											
1. Véhicules	MINUGUA, MINUHA, FINUL, ONUSAL	5 540,9	Particuliers	234,6		18 véhicules	224,5				6 000,0	
2. Matériel de transmissions	MINUGUA, MINUHA, MONUL, ONUMOZ, UNAVEM, ONUSAL, Base logistique des Nations Unies à Brindisi, PNUD, El Salvador	3 668,1	Particuliers PNUD El Salvador	18,3 Gouvernement 111,7 salvadorien	3,1	15 unités	17,4	5 unités	5,1		3 823,7	
3. Matériel informatique	MINUGUA, ONUST, ONUSAL, Groupe électrogène au Siège	394,8	Particuliers	160,9		3 unités			5,6		561,3	
4. Bureaux mobiles	MINUGUA, MINUHA	352,5									352,5	
5. Groupes électrogènes	MINUGUA, MINUHA, ONUSAL	234,4				1 unité	1,9				236,3	
6. Photocopieuses	MINUGUA, ONUSAL	158,4	Particuliers	69,4							227,8	
7. Mobilier et accessoires	MINUGUA, ONUSAL	78,7	Particuliers	19,7		1 unité	0,5	1 unité	0,9		99,8	
8. Panneaux solaires	MINUGUA, MINUHA	79,2				1 unité	0,9				80,1	
9. Télécopieurs	MINUGUA, MINUHA, Base logistique des Nations Unies à Brindisi, ONUSAL	52,6	Particuliers	1,1							53,7	
10. Matériel divers	MINUGUA, ONUSAL, Base logistique des Nations Unies à Brindisi	8,5	Particuliers	8,3 Gouvernement salvadorien	2,6	6 unités	4,0				23,4	
Total		10 568,1		624,0	5,7		249,2		11,6		11 458,6	

^a FINUL : Force intermédiaire des Nations Unies au Liban.

MINUGUA : Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala.

MINUHA : Mission des Nations Unies en Haïti.

MONUL : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.

ONUUMOZ : Opération des Nations Unies au Mozambique.

ONUSAL : Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador.

ONUUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

UNAVEM : Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

ANNEXE II

Actifs transférés à d'autres missions/bureaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	Bénéficiaires ^a											
	MINUGUA		MINUHA		MONUL		ONUMOZ		UNAVEM		FINUL	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1. Véhicules	176	2 269,6	178	2 822,5	—	—	—	—	—	—	25	251,2
2. Matériel de transmissions	701	1 263,1	503	1 580,4	71	296,2	40	166,0	19	59,2	—	—
3. Matériel informatique	207	244,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Bureaux mobiles	4	94,0	11 ^b	258,5	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Groupes électrogènes	40	169,1	11	57,2	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Photocopieuses	33	134,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Mobilier et accessoires	67	69,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Panneaux solaires	66	57,0	26	22,2	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Télécopieurs	13	21,3	10	16,3	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Matériel divers	7	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Valeur totale des actifs transférés	4 327,6		4 757,1		296,2		166,0		59,2		251,2	

^a Pour la signification des sigles, voir la note a de l'annexe I.

^b Y compris 11 conteneurs transférés à la MINUHA.

Bénéficiaires ^a										Total par catégorie d'actifs	
ONUSAL		ONUST		PNUD El Salvador		Base logistique Brindisi		Siège, Groupe électoral			
Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
16	197,6	—	—	—	—	—	—	—	—	395	5 540,9
48	70,9	—	—	2	6,1	42	226,2	—	—	1 426	3 668,1
68	111,7	4	16,1	—	—	—	—	1	22,5	280	394,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	352,5
1	8,1	—	—	—	—	—	—	—	—	52	234,4
8	23,7	—	—	—	—	—	—	—	—	41	158,4
13	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	80	78,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92	79,2
6	8,5	—	—	—	—	4	6,5	—	—	33	52,6
3	2,3	—	—	—	—	1	1,2	—	—	11	8,5
432,2		16,1		6,1		233,9		22,5		10 568,1	

ANNEXE III

Actifs vendus

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	Quantité	Valeur totale	Acheteurs
1. Véhicules	23	234,5	Particuliers
2. Matériel de transmissions	61	111,7	PNUD, El Salvador
3. Matériel informatique	81	160,9	Particuliers
4. Bureaux mobiles	—	—	—
5. Groupes électrogènes	—	—	—
6. Photocopieuses	35	69,4	Particuliers
7. Mobilier et accessoires	31	19,7	Particuliers
8. Panneaux solaires	—	—	—
9. Télécopieurs	1	1,2	Particuliers
10. Matériel divers	10	8,3	Particuliers
Total		624,0	

ANNEXE IV

Actifs transférés à titre de dons

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	Quantité	Valeur totale	Bénéficiaires
1. Matériel de transmissions	1	3,1	Un répéteur remis à la société TELESIS (télécommunications), contre la location d'un pylône
2. Matériel divers	3	2,6	Matériel médical donné à l'hôpital Rosales
Total		5,7	

ANNEXE V

Actifs passés par profits et pertes et pertes de matériel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	Actifs passés par profits et pertes		Pertes de matériel		Observations
	Quantité	Valeur totale	Quantité	Valeur totale	
1. Véhicules	18	224,5	—	—	Véhicules mis hors service à la suite d'accidents de la route
2. Matériel de transmissions	15	17,4	5	5,1	
3. Matériel informatique	—	—	3	5,6	
4. Groupes électrogènes	1	1,9	—	—	
5. Mobilier et accessoires	1	0,5	1	0,9	
6. Panneaux solaires	1	0,9	—	—	
7. Matériel divers	6	4,0	—	—	
Total		249,2		11,6	
